

Négociation fonction publique

Volume 10, N° 4
2014-04-03

31 octobre 2014 : une date importante à retenir!

Comme plusieurs d'entre vous ont pu le constater avec la consultation en cours, nous sommes en phase de préparation du cahier des revendications en vue de la prochaine négociation. Vous serez appelés à vous prononcer sur ce cahier en septembre et octobre 2014. Nous comptons sur votre participation tout au long des étapes qui conduiront au renouvellement de la convention collective.

Tout est mis en œuvre pour permettre à votre comité de négociation de la fonction publique de déposer l'ensemble des demandes le 31 octobre 2014. Cette date correspond, selon le Code du travail, à la date où le Syndicat doit faire le dépôt du cahier de revendications, soit au plus tard 150 jours avant la fin de la présente convention collective. Rappelons que la convention collective des membres de la fonction publique vient à échéance le 31 mars 2015.

Voici les différentes étapes à surveiller prochainement en 2014.

Dates	Étapes
19 mars au 25 avril	Consultation en assemblée d'unité concernant les deux cahiers sur : <ul style="list-style-type: none">• les matières sectorielles• les matières intersectorielles
5 mai au 8 mai	Compilation et analyse des résultats de la consultation par le comité de négociation
7 juin	L'ADS reçoit les revendications sectorielles et intersectorielles et peut décider de convoquer l'assemblée générale des membres.
Septembre et octobre	Nos revendications sectorielles et intersectorielles sont soumises au vote de l'ensemble des membres en assemblée générale. On vous attend en grand nombre!
31 octobre	Dépôt de nos revendications sectorielles et intersectorielles à l'employeur
Après le 31 octobre	L'employeur a 60 jours pour déposer ses offres. C'est le début des échanges avec l'employeur.



En décembre 2013 a eu lieu l'élection des membres du comité de négociation fonction publique. Nous avons le plaisir de vous les présenter :



Francine L'Espérance
1^{re} vice-présidente et
porte-parole du comité



Manon Therrien
2^e vice-présidente



Yves Vachon
trésorier



Thérèse Chabot,
section L,
de la CSST



René Tremblay,
section D,
du ministère des
Finances et de
l'Économie

Dès son entrée en fonction, le comité de négociation a élaboré un cadre stratégique dans le but de déterminer les orientations et préparer les revendications sur les matières intersectorielles et sectorielles. Ce cadre stratégique a été entériné par le conseil d'unité de négociation de la fonction publique en février dernier.

Les principaux enjeux retenus sont le rattrapage salarial et le traitement, l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre, ainsi que la qualité de vie au travail et la conciliation travail-famille.

C'est sur la base de ce cadre stratégique que la présente consultation a lieu. Les cahiers de consultation sont disponibles auprès de votre délégation. Vous êtes toutes et tous conviés, depuis le 19 mars et jusqu'au 25 avril 2014, à participer à la consultation que votre comité de négociation mène avec la collaboration de la délégation de la fonction publique.

Cette consultation s'effectue à deux niveaux :

- Les matières sectorielles (propre à la fonction publique)
- Les matières intersectorielles (4 matières particulières : salaire, retraite, disparités régionales et droits parentaux) qui concernent aussi certaines des unités parapubliques.

Une négociation cruciale

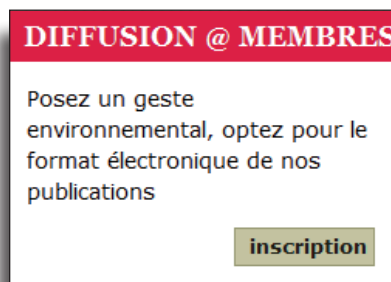
Dans la Politique-cadre de gestion des ressources humaines du gouvernement, du Québec déposée en novembre 2013, on constate l'ampleur des défis posés par les changements démographiques, socioéconomiques et technologiques qui forcent le gouvernement à adapter ses stratégies afin de mieux servir les citoyennes et citoyens et augmenter l'efficacité des services publics.

Dans un contexte d'attraction et de fidélisation de la main-d'œuvre, la rémunération demeure l'enjeu majeur de la négociation. Chose certaine, le renouvellement de la main-d'œuvre sera une source de préoccupation dans l'ensemble des secteurs de l'économie du Québec. Nous devons faire la démonstration auprès de la population de l'importance de notre apport à la société québécoise, afin d'obtenir son appui à nos revendications.

Les ressources de la fonction publique, le renforcement et la préservation de l'expertise interne et, par le fait même, la diminution du recours à la sous-traitance sont les sujets sur lesquels nous devons miser pour convaincre la population de notre importance pour des services publics intègres et de qualité à meilleur prix.

Soyez à l'écoute!

Tout au long de la négociation, nous entendons attacher une grande importance à la communication, autant avec la population qu'avec vous. Dans l'ordre, votre personne déléguée, le site Web du SPGQ et les publications que nous vous ferons parvenir seront vos sources d'information. Nous vous invitons, si ce n'est déjà fait, à vous abonner à la diffusion électronique de nos publications.



Tous les moyens seront mis en place pour l'atteinte de l'objectif premier, une convention collective négociée à notre satisfaction tout en conservant nos acquis.

Le comité de négociation de la fonction publique